

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.12.2022

Date de convocation : le 15 décembre 2022

Ouverture de Séance : 18h

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 12

Nombre de procurations : 1

Votants : 13

PRESENTS : Christian ROUX, Max BERNARD, Yvan BIOUS, Isabelle CHION VALLIER, Fabienne CROZE, Colette GIROUD, Richard HAUTON, Patrice LETOURMY, Antoine PIETRERA, Denis QUANTIN, Alice SERTOIR, Marie-Christine VIOLA.

ABSENTS : Marina CORDONNIER, Yvan ROUFET pouvoir à Denis QUANTIN.

Secrétaire de séance : Max BERNARD.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du secrétaire de séance
- Agenda
- Point Communauté de Communes du Trièves
- Partage de la taxe d'aménagement
- Recensement 2023 : rémunération des agents recenseurs
- Commissions communales :

Village Digital

Finances/Budget/ Ressources Humaines

Ecole/Jeunesse

Travaux / Urbanisme

- Point sur les travaux divers
- Point sur les autorisations d'urbanisme

Requalification Village et des hameaux

Vie Locale/Communication/Culture

Environnement/Cadre de vie

Agriculture

Points divers

- Audit énergétique
- L'habitat réversible

1. Nomination du secrétaire de séance

Max BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Vote pour à l'unanimité

2. Agenda

- Jeudi 5 janvier 2022 à 18h30 : vente jardin de la Cure
- Vendredi 6 janvier 2023 à 19h : vœux du Maire et des élus à la population.
- Mardi 10 janvier à 17h : achat terrains Poulat
- Vendredi 6 janvier à 18h : vœux du Maire

3. Point Communauté de Communes du Trièves

Gresse-en-Vercors récupère la compétence tourisme.

Concernant le programme Leader, la Région a décidé l'élargissement des adhérents.

4. Partage de la taxe d'aménagement

Jusqu'alors facultatif, le partage du produit de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire, tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances de 2022, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences respectives.

Ce reversement repose sur des délibérations concordantes entre l'EPCI et la commune concernée.

La clé de répartition est à définir par les parties. Le dispositif prévoit que « tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences » ce qui laisse une grande latitude, seul étant véritablement exclu un reversement qui excède le coût supporté par l'EPCI.

Ainsi, il n'existe pas de clef de répartition unique, mais il est nécessaire de prendre en compte les spécificités de chaque territoire, en tenant compte de la charge des équipements publics assumée par chacun eu égard aux compétences respectives des communes et de l'intercommunalité.

De même, il n'existe aucun taux minimum obligatoire de reversement. Rien n'interdit de différencier les taux de reversement entre chaque commune membre de l'intercommunalité pour autant que la délibération intercommunale concorde avec la délibération de chaque commune membre individuellement considérée.

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Trièves en date du 14 novembre 2022 approuvant un partage du produit de la taxe d'aménagement calculé sur la base de 1% du produit communal pour chaque type de compétence exercée par la CCT ; à savoir :

- Pour le compte de 7 communes en matière d'eau potable- 1%
- Pour le compte de 20 communes en matière scolaire- 1%
- Pour le compte des 27 communes concernant les autres compétences- 1%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les modalités de partage du produit de la taxe d'aménagement entre la commune et la communauté de communes du Trièves, soit pour la commune de Sinard, un pourcentage de 2 % du produit annuel de la taxe d'aménagement perçu par la commune.

Vote pour à l'unanimité.

5. Recensement 2023- Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire expose que le recensement de la population va se dérouler du 19 janvier au 18 février 2023 sur la commune de Sinard.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et les décrets d'application du 5 juin 2003 et du 23 juin 2003 fixe les nouvelles modalités d'organisation du recensement et les rôles respectifs des communes et de l'INSEE dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La commune prépare et réalise l'enquête de recensement et reçoit à ce titre une dotation forfaitaire qui s'élèvera pour 2023 à 1323 €.

Une équipe de coordination communale a été mise en place pour préparer les opérations de recensement. En étroite collaboration avec le superviseur de l'INSEE, la commune a été découpée en deux secteurs. A chaque secteur appelé district, sera affecté un agent chargé d'effectuer l'enquête de recensement. Il convient donc de recruter à cette fin deux agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Pour réaliser les opérations du recensement 2023, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'établir leur rémunération comme suit :

- 5.20 € par feuille de logement collecté (papier ou par internet)
Les cotisations sociales seront prises en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- APPROUVE les propositions telles que présentées ci-dessus, et
- DECIDE de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2023.

Vote pour à l'unanimité.

6. Commissions communales

Village Digital

➤ Certaines adresses mails sont interdites dans le cadre d'un usage professionnel car elles sont hébergées hors France. Des solutions existent comme par exemple de proposer aux conseillers municipaux des adresses protégées.

La box a enfin été changée. Certains aménagements ont amené du confort (vitesse, etc).

Une réflexion est en cours concernant la possibilité d'effectuer des triples sauvegardes pour éviter le cryptage des données (automatisation) par un « malveillant ».

Les secrétaires ont été formées pour l'utilisation du système de visioconférence de la salle du conseil.

Finances / Budget/ Ressources Humaines :

- La personne recrutée par Treffort pour la cantine est en congé maternité. Elle est remplacée par Louba TKACHENKO réfugiée ukrainienne hébergée sur Sinard.
- La réunion du personnel de fin d'année a eu lieu. Il n'y a pas de problème important. Un petit rappel a été fait aux enfants concernant le respect envers les adultes.

Ecole/Jeunesse

➤ A l'AG du périscolaire, sept familles seulement étaient présentes mais ça fonctionne. Il n'y a pas d'augmentation des tarifs prévus pour le moment même si les salaires des intervenants ont été légèrement augmentés.

Travaux Urbanisme

➤ Point sur les autorisations d'urbanisme

- 3 Permis de Construire ont été accordés. Un projet est en cours d'abandon par suite du dépôt de bilan du bâtisseur .

➤ Point sur les travaux divers :

- Cour de l'école : les travaux sont finis mais pas réceptionnés.
- Travaux PVR : il faudra donner un nom à la rue traversante.
- Achat d'une parcelle de 83m² pour déplacer un transformateur au bout de la rue de la fontaine Tarta.
- En janvier, étude des travaux d'assainissement du centre du hameau de la Morte.

Requalification du Village et de ses hameaux

- Les projets retenus sont le terrain multi sports et l'entrée de la commune du côté de la Croix de Portier. Le démarrage des travaux est prévu pour l'automne 2023. La commune espère récupérer 65 % de subvention (Département 50% et Région 15%).
- Projet de mettre de la terre végétale à disposition des sinardoux à la plateforme des déchets verts.

Vie locale/Communication/Culture

- Le bulletin sera édité mi-janvier.
- Les membres du conseil municipal remercient les bénévoles et les agents ayant participé à la décoration du village pour Noël

Environnement/Cadre de Vie

- « Le collectif l'habitat réversible en Trièves » propose de présenter le fruit de ses recherches (administratif, juridique, etc) lors d'un prochain CM.

Agriculture

- Echange autour de la CUMA « intégrale » de Sinard, soit l'investissement de matériels motorisés et ensemble d'équipements fenaisons.

7. Points divers

- Le Plan de Sauvegarde de la commune devrait être finalisé en janvier. L'idée de remettre un document aux habitants est évoqué. Sinon, les informations pourraient être intégrées au livret d'accueil remis aux nouveaux Habitants.
- Les colis du CCAS à l'intention des aînés ont été distribués.

=====

La séance est levée à 20h30